

« Le dérèglement climatique va plus vite que nos documents » : les maires en première ligne face au risque d'inondation

Le 16 février 2025 à 06h12

Les inondations records qui ont touché l'Ille-et-Vilaine ont redonné de l'actualité à la question épineuse des constructions en zone inondables. Les maires sont en première ligne sur ce sujet.



L'Ille-et-Vilaine a été frappée par des inondations historiques en janvier 2025. (Illustration Erwan Miloux)

Faut-il accorder des permis de construire, sur des parcelles concernées par le risque d'inondation, et de quelle manière ? En première ligne sur ces décisions, les maires ont effectivement un pouvoir de « décision personnelle », rappelle Marielle Muret-Baudoin,

présidente de l'association des maires de France pour l'Ille-et-Vilaine et maire de Noyal-sur-Vilaine. « Mais pour appuyer la décision, chaque maire s'en tient à un document établi par la préfecture, le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), qui a d'ailleurs été récemment actualisé ».

À lire sur le sujet [« Inondation, agir en prévention », l'application qui aide à estimer son propre risque inondation](#)

« On peut imposer qu'une construction tienne compte du risque »

Pour l'élue, le problème qui découle de la possibilité croissante de crues s'adresse moins au bâti à venir qu'à celui qui est déjà là. « Parce que quand on est en zone inondable, on peut refuser un permis si la future construction ne tient pas compte de ce risque, avec un projet qui voudrait établir une pièce habitable en rez-de-chaussée, par exemple. »

Inondations en Bretagne : le risque en temps réel

Autre difficulté pour les maires, l'impossibilité de prévoir parfaitement ce que va produire le dérèglement climatique. « Les maires décident en fonction de la loi et des textes, mais quand bien même la Préfecture actualise ses données, et prend en compte le potentiel d'inondations, on sait qu'on ne va pas vers la diminution de ces phénomènes, sans pouvoir l'évaluer. »

« Les maires sont en première ligne »

Alors comment anticiper ? Les élus se retrouvent rapidement pris en étau entre l'exigence d'anticipation, l'inconnu climatique, et des textes réglementaires qui mettent plus de temps que le réel, désormais, à se tenir à jour.

À lire sur le sujet [« On a créé des autoroutes à inondations » : en Ille-et-Vilaine, l'ombre du remembrement plane sur la crue de janvier](#)

Newsletter Les immanquables à Rennes

L'actu rennaise que vous n'avez pas vue ailleurs

Tous les vendredis à 17h30

[S'inscrire](#)

« Le dérèglement va effectivement plus vite que nos documents de travail, on se trouve donc souvent en difficulté. Il y a peut-être des zones qui demain seront inondables, mais on ne peut pas le savoir. » Cela resterait néanmoins à la marge, estime la présidente de l'AMF35, pour qui les maires des communes concernées savent, et gèrent. « Mais c'est dans un moment comme celui des inondations qu'on voit à quel point la fonction d' élu local est importante, pour que cela fonctionne. Les maires sont alors en première ligne... »